

BRETAGNE ACTIVE

Un vent porteur pour entreprendre

avec le soutien financier de :

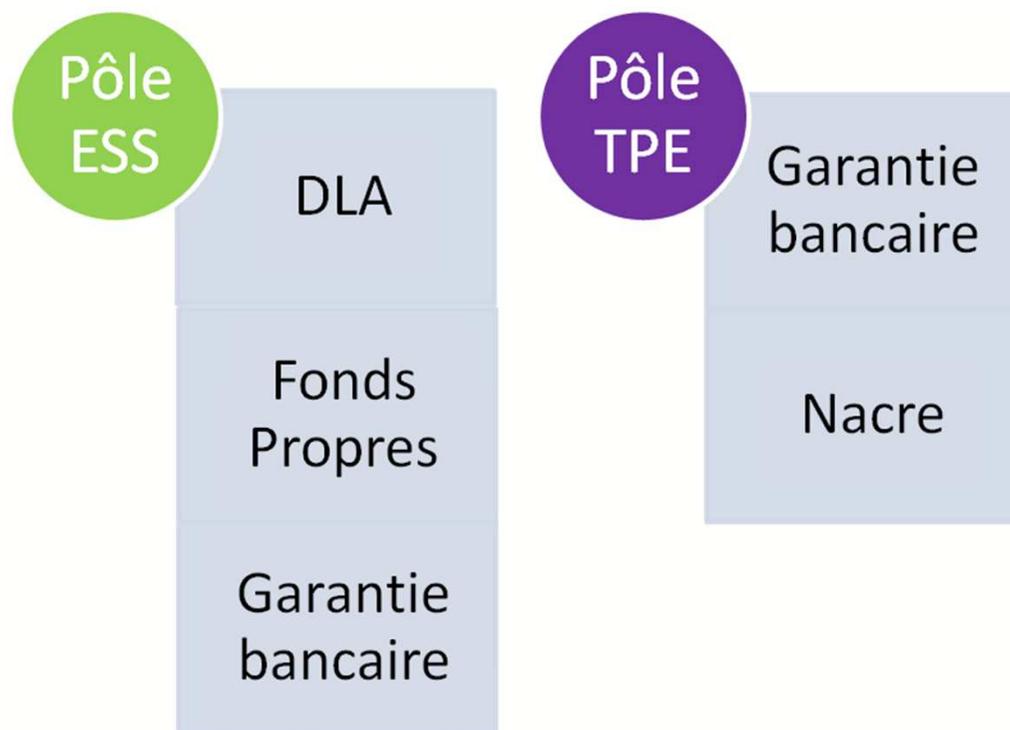


Les objectifs de Bretagne active

- Favoriser le financement d'entreprises créatrices d'emplois par ou pour des personnes en difficultés, ou en contrat précaire,
- Accompagner les structures d'utilité sociale dans leurs démarches de développement et de professionnalisation,
- Promouvoir le développement de l'économie sociale et solidaire en liaison avec l'association France Active



Les outils de Bretagne Active



Le financement des associations et des entreprises solidaires



Eligibilité des structures

- structures ayant une activité « économique » +/- 30% du total des produits.
- Création/Conservation des emplois. (dont les contrats aidés)
- Structure dites d'utilité sociale
 - Toutes les structures juridiques : associations – SA – SARL-SCIC-SAS
 - Les structures d'insertion par l'activité économique et entreprises adaptées.
 - Les associations d'utilité sociale qui créent ou pérennisent des emplois par le développement d'activité à caractère économique.
 - Les entreprises qui embauchent des personnes en difficulté (1/3 de l'effectif)
 - Les associations dont l'activité principale est la formation des personnes en difficultés
 - Les entreprises des quartiers (ex : « Politique de la ville »)

Nos champs d'intervention

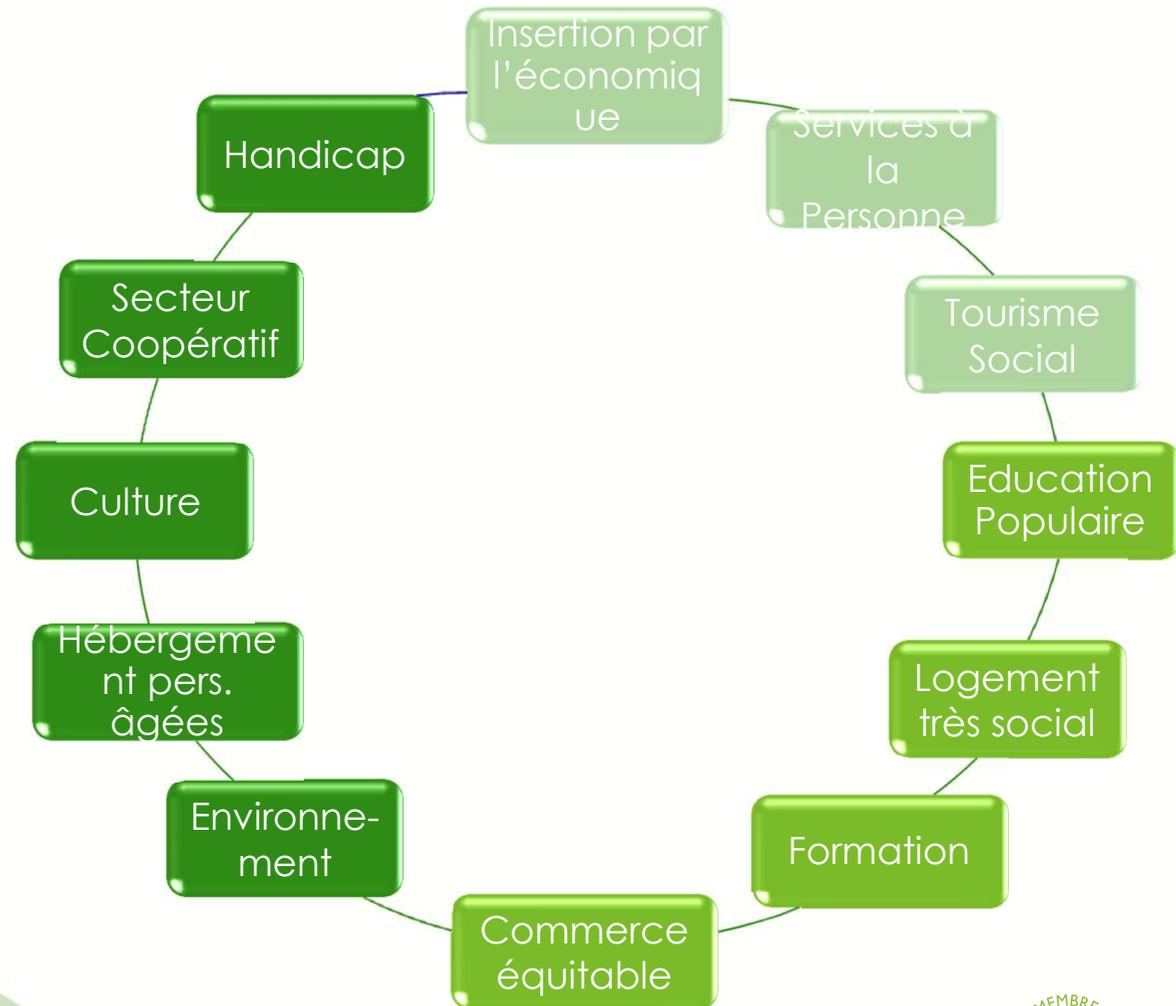
Associations et entreprises solidaires

CRITERES D'ELIGIBILITE

AVOIR UNE **UTILITE
SOCIALE**

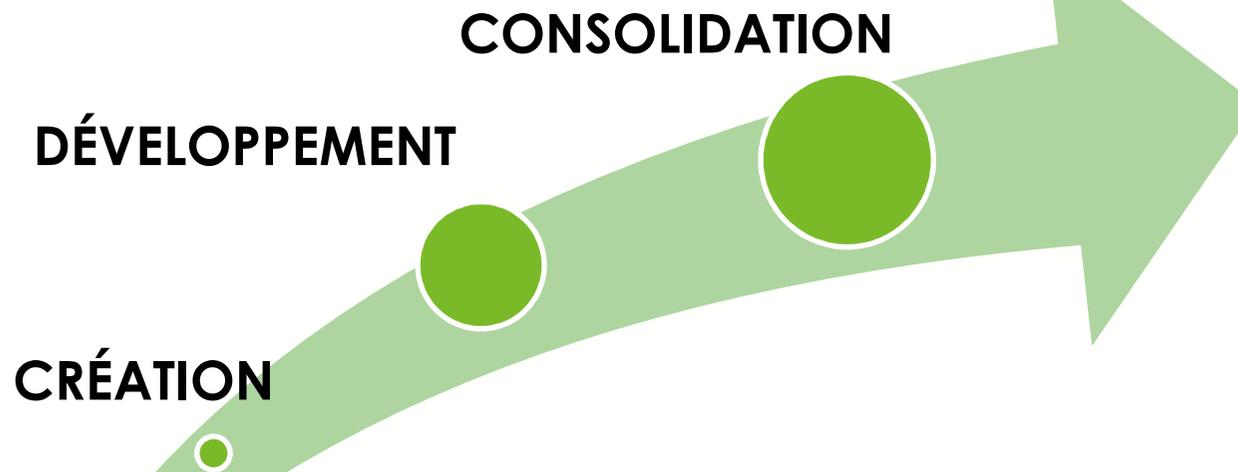
EXERCER UNE **ACTIVITE
ECONOMIQUE**

CREER OU CONSOLIDER
DES EMPLOIS



Les phases d'intervention

France Active finance et accompagne chaque étape du projet :



L'intervention financière :

- **A pour objectif :**
 - Favoriser l'accès/renforcement au crédit Bancaire MLT (1 à 5 ans).
 - Créer un effet de levier financier auprès des collectivités publiques, fondations
 - Financer des investissements et du BFR (de 5 000 à 1.5 millions d'euros)
- **Est remboursable:** elle offre des conditions de financement les plus favorables : taux d'intérêt de 0 à 2% par an, pendant 5 à 7 ans.
- **S'envisage en cofinancement :** Bretagne Active peut intervenir en médiation bancaire ;
- **Apporte un suivi** pendant la durée de l'intervention

Expertise économique et financière



Analyse financière



Maîtrise du risque



Connaissance sectorielle



Expérience et force d'un réseau

En guise de conclusion

L'intervention financière :

- s'appuie sur un réseau qui connaît le contexte local dans lequel évolue les structures ;
- vise à couvrir à moyen terme : investissement, fonds de roulement, dans le cadre d'un projet de développement économique et social ;
- offre des conditions de financement les plus favorables : taux d'intérêt de 0 à 2% par an ;
- s'envisage en cofinancement, dans lequel Bretagne Active. peut intervenir en médiation bancaire ;
- favorise l'accès au crédit bancaire ;
- apporte un suivi pendant la durée de l'intervention avec les partenaires : expert- comptable, banquiers...accompagnateurs

PROCEDURE

- 🌱 Faire la demande – Dossier auprès de Bretagne Active.
- 🌱 Rendez-vous et visite sur site
- 🌱 Instruction – Passage en comité d'engagement en région ou à Paris. Le CE prend la décision.
- 🌱 Installation des produits et signature des conventions.
- 🌱 Suivi pendant la durée des financements (5 ans) avec cotation : enregistrement des comptes tous les ans.
- 🌱 L'ensemble des structures possède l'agrément entreprise solidaire.

Le dispositif local d'accompagnement



- Créés en France en 2002 à l'initiative de l'Etat et de la Caisse des dépôts

- Il existe 6 territoires du DLA en Bretagne
 - Finistère Sud : *Espace Associatif de Quimper*
 - Pays de Rennes : *Réso Solidaire*
 - Côtes d'Armor, Finistère Nord, Ille-et-Vilaine hors Pays de Rennes, Morbihan : *Bretagne Active*

- Financeurs du 22 : Etat (Direccte), Caisse des Dépôts et Consignations, Région Bretagne et Conseil Général des Côtes d'Armor

Finalité du DLA

« Accompagner les structures d'utilité sociale dans leur démarche de

consolidation - développement d'activités

et/ou

de **pérennisation - développement d'emplois** »

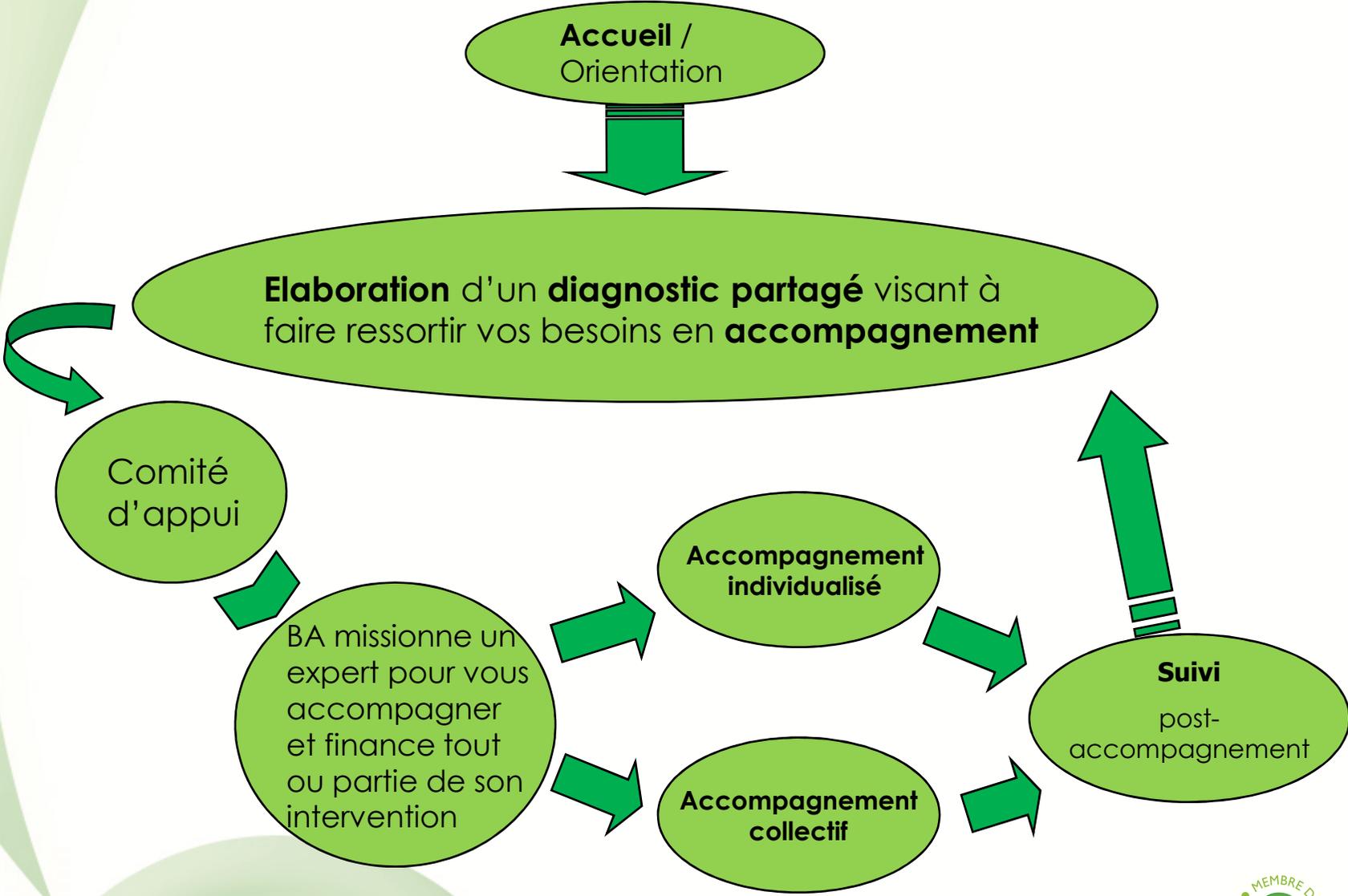


- Le DLA permet aux structures éligibles de bénéficier de l'intervention d'un expert pour des **missions d'accompagnement, sous forme individuelle ou collective.**
- **Le DLA prend en charge le financement de ces actions d'accompagnement,** mais ne peut pas financer directement une association ou l'un de ses projets.

Les structures éligibles au dispositif

- ❉ Les associations, tous secteurs confondus
- ❉ Les structures coopératives (SCOP, SCIC)
- ❉ Les structures d'insertion par l'activité économique
- ❉ Uniquement employeuses ou en voie de l'être et inférieur à 50 ETP
- ❉ La démarche volontaire doit être validée et soutenue par les instances de gouvernance
- ❉ Le DLA n'est pas un outil de formation, un audit, un fournisseur d'études, et ne se substitue pas aux fédérations et réseaux associatifs

La démarche



Exemples de missions d'appui conseil

- Etudier la viabilité économique à créer un emploi
- Mise en œuvre d'une stratégie de développement
- Identifier l'opportunité de mutualiser
- Appréhender et structurer la fonction employeuse
- Définir des fiches de postes, repenser l'organisation du travail
- Mise en place d'outils de pilotage
- (Re)définir un projet associatif
- Elaborer une stratégie de communication
- Etc. ...

Et dans le sport ?

- 4 associations sportives accompagnées en 2014
- Le **Centre de Ressources DLA Sport soutient** les opérateurs du DLA et les acteurs du secteur sportif dans leurs missions **d'accompagnement à la structuration des associations sportives.**
- Le **Centre de Ressources DLA Sport** est porté par le **Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)**, il met à disposition des outils méthodologiques, fiches info', études et actualités de l'accompagnement au développement des associations sportives.
- <http://crdla-sport.franceolympique.com/accueil.php>



Les avantages du DLA

- Une regard extérieur
- Une démarche entièrement financée
- *La mise en œuvre d'un accompagnement sur mesure*
- *L'intervention d'un expert aux compétences adaptées à vos besoins*
- *Un suivi post accompagnement*
- *Une orientation éventuelle vers des structures ressources*

Le DLA en 2014 dans les Côtes d'Armor, c'est :

- **31** structures accompagnées
- Un budget de **135 000 €** pour des ingénieries individuelles, collectives et post-suivi.
- Un nombre de **jours d'accompagnement** moyen de **4,5 à 5 jours**
- **9** secteurs d'activités représentés : **Culture, Insertion / Emploi, Sport**, Logement, Agriculture, Environnement, Famille/Enfance/Jeunesse, Tourisme Social, Service à la Personne
- **7** types d'ingénieries : **organisation interne, projet de la structure, évolution de l'activité**, stratégie de consolidation, management/GRH, Recherche de financements, Mutualisation

Votre contact sur les Côtes d'Armor

BRETAGNE ACTIVE

CAP ENTREPRISES – 30 rue des Châtelets
22950 TREGUEUX
accueil@bretagneactive.org
www.bretagneactive.org

Chargé de mission Economie Sociale et Solidaire

PROD'HOMME Damien

d.prodhomme@bretagneactive.org
02 96 76 58 16

BRETAGNE ACTIVE

Siège Régional
Espace Anne de Bretagne
15, rue Martenot – 35000 RENNES
Tél. 02-99-65-04-00 - Fax 02-99-65-08-14

